

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-52

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt, le treize novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 06 novembre 2020, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET André

Pouvoir : BOISSET André à BOISSET Philippe.

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet : ACQUISITION DES PARCELLES F 2226 ET F 2243

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'acquérir les parcelles F2226 et F2243 situées en continuité de la Maison de la Vallée afin d'aménager ses abords.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces dites parcelles d'une contenance de 194 m² au prix de 3 880 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

***Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS***

